

<https://enseignants.se-unsas.org/Protocole-d-accompagnement-des-collegues-GA-1ere-reunion-du-comite-de-suivi>



Protocole d'accompagnement des collègues GA : 1ère réunion du comité de suivi national

- Je suis... - Prof de lycée pro -
Date de mise en ligne : mardi 25 juin 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Une 1ère réunion du comité de suivi national sur la mise en oeuvre du protocole d'accompagnement des collègues de GA s'est tenue le 20 juin à la DGRH.

L'objectif de cette réunion était de faire un premier bilan de l'application du protocole dans les académies sur la première phase de déploiement.

Ce protocole pose le principe d'un accompagnement systématique des collègues de GA (titulaires et non titulaires) suite à la décision ministérielle de réduire de moitié les capacités d'accueil de la filière GA sur 4 ans.

La DGRH nous a proposé un bilan effectué sur la base de 19 académies qui avait répondu à une enquête. Donc pas d'exhaustivité mais un premier regard sur la phase d'information et d'écoute des collègues.

L'information et les sollicitations des collègues ont été faite avec des moyens divers. L'état d'avancement du processus est très variable selon les académies. Chaque collègue doit se voir proposer un entretien et l'obtenir s'il le souhaite.

L'accompagnement proposé à l'ensemble des enseignants « GA » met en évidence les souhaits de reconversion ou d'évolution professionnelle.

Il ressort de l'enquête que 167 professeurs expriment le souhait :

- d'un changement de disciplines, lesquelles sont majoritairement : vente, logistique... (61%) ;
- de bénéficier d'un détachement en tant que professeurs en lycée général et technologique : commerce et gestion, comptabilité et finances (23%) ;
- de passer un concours (12,5%) ;
- de bénéficier d'un détachement, notamment en tant que CPE ou de bénéficier d'une liste d'aptitude pour exercer des fonctions de DDFPT (3,5%).

Ces premiers éléments sont évidemment à relativiser dans la mesure où certains collègues n'ont pas encore formalisé de projet alors que d'autres envisagent plusieurs hypothèses.

Le SE-Unsa est intervenu afin que le champ des possibles soit ouvert partout notamment pour le détachement dans le corps des certifiés. Pour pouvoir postuler, le barrage lié à la possession d'une licence doit tomber. L'administration en a convenu et va communiquer dans ce sens aux recteurs. Nous avons rappelé que les contractuels ne doivent pas être oubliés.

La prochaine phase, celle de l'accompagnement des collègues dans leur projet, sera la plus complexe. Cet accompagnement doit être de qualité et donc bénéficier de moyens en formation dédiés et suffisants. L'écoute et le suivi doivent eux aussi être à la hauteur. C'est ce que nous avons signifié à la DGRH. Le SE-Unsa y sera vigilant.

C'est aussi pour cela que nous avons demandé, comme le précise le protocole, que chaque académie réunisse un comité de suivi afin que des bilans et suivis locaux puissent être faits. Seule la moitié des académies répondantes à l'enquête en ont créé un. La DGRH va relancer les académies.

La DGRH prévoit une autre enquête après la rentrée, notamment sur les besoins en terme de formation. Une nouvelle réunion du comité de suivi national aura lieu en novembre.

N'hésitez pas à demander le soutien [des sections locales du SE-Unsa](#).